

#### Thème 4 : SYNDICALISME. APRES 2003, RELANCER LA DYNAMIQUE

##### Intervention de Jean-françois Larosière : le syndicalisme des retraités



Cette intervention était destinée à soutenir l'amendement présenté au nom de la délégation de Lille et qui s'appuyait sur ce qui avait été voté au congrès académique de Douai. Cet amendement stipulait notamment : « le congrès demande que la place des retraités dans le SNES soit clairement reconnue et qu'une autonomie d'initiatives leur soit laissée comme aux SI d'établissements. (...) Afin que les revendications des retraités soient mieux prises en compte par l'ensemble du syndicat, il faut qu'elles soient élaborées par les retraités eux mêmes, ce qui suppose la mise en place de structures reconnues par le syndicat à tous les niveaux (...). Les responsables du SNES, dans ces structures (...), sont des retraités élus par leurs pairs et non des membres cooptés. Le congrès demande la création d'UFR-FSU, chargées de rassembler les revendications et de coordonner les actions. Seules les UFR-FSU seraient aptes à représenter les retraités de la FSU et non la FGR-FP. Le SNES devrait en conséquence quitter la FGR. »

Cette proposition s'est appuyée sur le fait que les questions et revendications, posées par les retraités, étaient bien de nature syndicale. Qu'elles étaient l'objet de lutte, qu'il y avait bien tentation dans les départements de substituer la représentation associative à la représentation syndicale, par exemple dans le CODERPA comme indiqué dans les débats. C'est le syndicalisme de lutte qui nous paraît indispensable, alors que le langage utilisé par le texte (« rencontre avec les organisations de retraités ») ne donne pas toute sa place au syndicalisme. C'est ce qui nous conduit à proposer de quitter la FGR.

##### Intervention de Karine Van Wynendaele : Non à la CES



J'interviens pour présenter les deux amendements du congrès de Lille. Mon intervention porte sur le paragraphe 4.5.7 dont la dernière phrase dit : "la FSU devrait investir les structures syndicales européennes". Cette phrase qui semble anodine est lourde de conséquences. Elle annonce l'adhésion de la FSU à la Confédération Européenne des Syndicats.

La CES est une courroie de transmission des politiques libérales européennes. Elle vise à faire accepter par les syndicats les politiques libérales menées par la construction européenne. La CES ne fait rien pour fédérer les luttes syndicales dans les différents pays européens, et maintenant, elle appelle à voter oui à la constitution européenne ! Nous n'avons rien à faire à la CES ! Ceux qui pensent qu'ils changeront la CES de l'intérieur se trompent. La CGT a essayé et c'est la CES qui l'a tiré sur ses bases, pas l'inverse. Il faut construire des liens multilatéraux entre les syndicats européens à partir des luttes sociales sur des bases revendicatives claires.

Dans le texte préparatoire, la question de l'adhésion à la CES n'était pas clairement posée. La plupart des congrès académiques ne se sont pas prononcés sur cette question. J'attire votre attention sur le fait que la décision qui sera prise ici sera celle appliquée lors du prochain congrès de la FSU. Il faut donc refuser l'adhésion de la FSU à la CES, et retirer cette dernière phrase du texte.

Avant de voter une formule qui ouvre la porte à la possibilité d'une adhésion de la FSU à la CES, il faut nous informer sur le coût de cette adhésion. Combien ça coûte d'aller à la CES ? Combien le SNES devra-t-il payer pour l'adhésion à la CES ?

Enfin, nous demandons aussi, et c'est l'objet de notre deuxième amendement, que le SNES condamne le fonctionnement de la CES qui s'est engagé en faveur du traité constitutionnel européen dans l'urgence et sans consulter les différentes organisations syndicales qui la composent, ce qui n'est pas démocratique.

## Intervention de Georges Bouchart sur l'avenir de la FSU



Après le congrès fédéral de Perpignan qui a choisi d'étendre les champs de syndicalisation, une réorganisation de la FSU est quasiment inéluctable. Mais clarifions les enjeux et les choix.

S'agit-il de simples aménagements techniques pour faciliter et enrichir la vie fédérale ou non ?

S'agit-il d'aller plus loin au prochain congrès fédéral du début 2007 pour lequel ce congrès du Mans mandate le SNES ?

Le texte du rapporteur et l'introduction du débat ne sont pas assez précis par rapport à ces interrogations. Il nous semble qu'il faut être plus rigoureux et donc plus respectueux des choix des syndiqués dans un contexte national toujours en quête de réunification mais durablement divisé.

Le mandat du congrès national SNES précédent évoquait une structuration fédérale en branches sur le mode conditionnel. La motion soumise au vote évoque de larges secteurs. Certes, ils sont moins connotés. Mais rien n'est dit sur leur fonctionnement, leur articulation avec l'ensemble. Qui pilote quoi et comment ? Pour quoi faire ? Est-on bien certain que les instances actuelles sont adaptées ? Va-t-on vers des communautés syndicales ? Par ailleurs, les demandes d'affiliation des syndicats de l'enseignement privé sont elles définitivement repoussées ? Allons nous rouvrir un débat sur les statuts en janvier 2007 ?

Reconnaissons que les interrogations sont nombreuses. Alors, compte tenu de l'imprécision voire de la confusion dans la quelle nous nous trouvons –et pour ne pas revivre les moments très difficiles du congrès fédéral de Perpignan- le congrès du S3 de Lille a préféré dire clairement ce qu'il ne veut pas : une structuration en branches, et dans le même temps il a réaffirmé son attachement à la souveraineté des syndicats nationaux, celle du SNES en particulier.

C'est le sens de l'amendement déposé que nous soumettons au vote du congrès national.

-opposition au point évoquant la mise en place de sections fédérales d'établissement ;  
-opposition au « 2<sup>ème</sup> suppléant » aux CAPA.

**Amendement déposé et repoussé :** « Les recompositions internes envisagées entraîneront une modification de la structuration de la fédération qui, en tout état de cause, devra respecter la souveraineté des syndicats nationaux et ne saurait se traduire par la création de branches ».